DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2019-308 LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Matière : Domaine et patrimoine

Sous matière:

Acquisitions

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO

**OBJET: IMPASSE BERNARD** PALISSY -RETROCESSION DE LA VOIRIE PAR LE SYNDICAT DES

COPROPRIETAIRES DE L'IMPASSE

**PALISSY** 

Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel.

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe, Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

RENDU EXECUTOIRE Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 10.12.2019

Absente: Mme CHOPIN Marie-Christine,

AFFICHAGE EN DATE DU: 10.12.2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Secrétaire: Mme BARTHES Chantal

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

DU: 23 DEC. 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat des Copropriétaires de l'impasse Palissy, envisage de rétrocéder à la Commune, la voirie ouverte à la circulation publique desservant plusieurs logements, afin de l'intégrer dans le domaine public communal, à réception des plans des réseaux et de la voirie et des certificats de conformités correspondants.

La parcelle à rétrocéder figure sur le plan de division réalisé par le Cabinet LEFEVRE, Géomètre, joint à la présente.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique de cette parcelle cadastrée section AE n° 860, d'une superficie de 1 212 m².

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 13 décembre 2019.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'acquisition pour l'euro symbolique de l'impasse Bernard Palissy, au Syndicat des Copropriétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.

en Préfecture le : 1 9 DEC Par publication l 2019

23 DEC. 2019 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

111 /

Hervé ANTOINE

CASTELAVORDAN

Patrick MAUGARD

Le Maire,

